

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 26 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six janvier à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2018. Date d'affichage : 30 janvier 2018.

Nombre de conseillers : * Présents : 10 ; * Absents : 05 ; * Votants : 14.

Étaient présents : André FONTANA, Arnaud GRANDGUILLAUME, Richard PERRIN, Daniel AUBRY, Jean-Michel CHATEAU, Estelle LIES, Joël VIRQUIN, Philippe THOMAS, Jean-Marie NICOLAS, Lise FRANCOIS.

Étaient absents : Corinne BORN (procuration à M. FONTANA), Vincent REMICHIUS (M. PERRIN), Thibault BERTIN (pouvoir à Mme FRANCOIS), Andrée DEGRESE (pouvoir à M. VIRQUIN), Dominique KUTA.

Mme Estelle LIES a été désignée comme secrétaire de séance.

N°009/2018: Ad'AP: Demande de subventions à l'installation d'une rampe d'accès à la Mairie et l'Eglise.

Le Maire informe l'Assemblée, que suite à l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public en 2014, réalisé par l'Association de Maires de Meurthe-Et-Moselle, approuvé par la délibération du Conseil Municipal n°054/2014 le 27 août 2014;

Nous avons demandé au Préfet, une prorogation de délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), cette demande a été accordée par l'arrêté préfectoral n°020-073-HCD/RC le 1^{er} octobre 2015 fixant la nouvelle échéance au 27 septembre 2016;

La demande d'approbation de l'Ad'AP a été transmise le 21 juillet 2017 avec une demande d'étalement des travaux sur deux périodes de trois ans pour une répartition des coûts des travaux plus homogène. Le préfet nous a accordé l'Ad'AP le 2 octobre 2017;

Nous pouvons commencer les travaux. La première phase de ces derniers est la mise en place d'une rampe d'accès à la Mairie et à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite. Le coût de ces travaux s'élève à environ 20 000,00 € HT.

Le Maire précise que nous pouvons solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et celle du Conseil Départemental au titre du Soutien aux Communes Fragiles à hauteur de 40% du montant H.T pour un maximum de 7 000,00€.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De procéder à la mise en place d'une rampe d'accès à la Mairie et à l'Eglise pour les personnes à mobilité réduite.
- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du Soutien aux Communes Fragiles.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

N°010/2018: Travaux: Enfouissement des réseaux secs rue N. Chenin: Recrutement d'un maître d'œuvre.

Dans le cadre du programme d'investissement de la Municipalité, l'enfouissement des réseaux secs de la rue Nicolas Chenin était envisagé.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il convient de procéder au recrutement d'un Maître d'œuvre.

Ce dernier aura pour mission:

- L'étude avant projet;
- L'étude de projet;
- Assistance aux Contrats de Travaux;
- Visa des études d'exécution et étude de synthèse;
- Assistance aux opérations préalable à la réception.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un Maître d'œuvre.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
André FONTANA